



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Rectrice de l'académie de Limoges

-**VU** le code général de la fonction publique ;

-**VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

-**VU** les possibilités d'inscription au tableau d'avancement au grade de secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur classe supérieure au titre de l'année 2024 notifiées par le ministère ;

## ARRETE

**Article 1er.** - Les fonctionnaires ci-après désignés sont inscrits au tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur « classe supérieure » au titre de l'année 2024 (8 possibilités) :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
1	GOUX Isabelle	CROUS Limoges
2	LEBOUIS Guillaume	Collège Jacques Chirac Corrèze
3	RUMEAUX Nicolas	Rectorat de Limoges
4	MAURICOU Nathalie	Université de Limoges
5	CHARPENTIER Sandrine	CROUS Limoges
6	CHABANNIER Laetitia	Lycée Lavoisier Corrèze
7	BAUDRY Florence	Université Limoges
8	GRELET Annie	Lycée René Cassin Corrèze

**Article 2.-** Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à LIMOGES, le 18 juin 2024

Pour la rectrice et par délégation,  
La responsable de la division des personnels  
administratifs et d'encadrement

Florence Fanthou